

Un œil sur ... DP de mars 2018



Al-Promos: beaucoup de demande ; pas d'élus

Formation:

• Allongement du temps de trajet suite à des impondérables (retard de train, neige...etc):

Nous en demandons la comptabilisation dans horoquartz.

 Autorisation préalable obligatoire pour rentrer chaque soir même sans de remboursement de frais.

Pour nous **une information simple devrait suffire**; le **remboursement des frais**, devrait se faire à **hauteur des dépenses que la DR engage** pour le repas et le coucher.





<u>Télétravail</u>

Les téléphones mobiles sont obsolètes ; une conversation est difficile à suivre.

A l'instar d'autres régions, des smartphones seraient bienvenus.

Nous demandons aussi le retour des postes informatiques supprimés.

Congés : 30% de l'effectif global

L'OATT prévoit : « La hiérarchie ne pourra refuser tout type d'absence (congés et RTT) dès lors que l'effectif présent au sein des agences ou des services atteindra 30 % hors encadrement. »

Pour nous c'est à la DR, à l'heure du numérique, de prévoir une organisation adéquate, empêchant ainsi des situations conflictuelles stressantes.

Afin d'éviter la dichotomie :

- Pour l'ensemble du personnel, entre « faire respecter ses droits » et « leur conscience professionnelle »
- Pour les encadrants, entre « respecter les textes » et « faire fonctionner le service/agence »



3949 : information, lors d'une réunion, de ne plus s'occuper de l'indemnisation.

L'établissement indique qu'une procédure d'information consultation est mise en place avant tout déploiement.

La région va plus vite que la musique. Que va-t-elle faire maintenant ? Les agents ne doivent pas pâtir de cette nouvelle organisation.

<u>Médaille du travail</u>: l'agent doit être à l'effectif lors de sa demande et pour le versement de la gratification.

Tenue du MANAC (Manager Accueil)

Pour nous, la tenue du MANAC par un agent ne faisant pas parti de l'ELD, doit être faite sur la base du **volontariat**, avec des **consignes précises** et une **personne ressource** en cas d'incident.

Jean-Philippe ALLON: 06 34 46 36 15 - syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Blog national : http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/